

Conseil de Quartier « le village »
Compte rendu N°16
Réunion du 23 mars 2017

Etaient présents :

Marouen Touibi, Conseiller Municipal, référent du conseil du Village,
Stéphane Lambert, Conseiller Municipal, délégué à la démocratie participative,
Laurent Renevier, président
Delphine Beaufiles, vice présidente,
Véronique Davoult, secrétaire,
Magali Kefi, membre élu,
Nathalie Privé, membre élu,
Eric Gautier, représentant du secteur économique,
Micheline Dely, représentante du conseil des seniors,
Jean Grévin, représentant du secteur associatif,
Mathieu Bricou, représentant du conseil des jeunes,

Absent, excusé :

Guy Huguet, membre élu,

Ordre du jour :

- 1°) Installation des caravanes des forains allée Michelet
- 2°) Sécurisation du passage piéton rue Rabourdin
- 3°) Fête des voisins
- 4°) Fête des saveurs
- 5°) Vide grenier du Village
- 6°) Suivi des demandes adressées à la mairie
- 7°) Mobilier urbain
- 8°) Appel à la vigilance de la police nationale au sujet de faux policiers et agents d'entretien
- 9°) Les futurs locaux de la police municipale
- 10°) Renouvellement des Conseils de Quartiers
- 12°) Questions diverses

1°) Installation des caravanes des forains allée Michelet :

Le conseil de quartier a été surpris de cette installation pour laquelle il n'a pas été consulté et qui a motivé de sa part l'envoi d'un mail de demande d'explication à la mairie.

Monsieur le Député Maire a répondu très rapidement à ce mail (cf lettre en annexe1).

Cette décision a été motivée par l'urgence, les espaces prévus à Versailles et à Sèvres n'ayant pu les recevoir pour des raisons exceptionnelles.

Il est à noter qu'aucune nuisance n'a été remarquée par les riverains pendant les 15 jours de présence de ces forains, qui sont restés très discrets.

Marouen Touibi explique que les forains sont très organisés et très respectueux des habitants, des conditions d'hygiène et de la sécurité des quartiers où ils s'installent.

Le conseil de quartier ne s'oppose pas à ce que cette solution soit à nouveau proposée aux forains dans le futur, à condition d'être au préalable informé.

Les membres ajoutent que la fête du printemps, pour laquelle sont venus les forains, est source d'encombrement et de saturation du centre ville, du fait de la déviation d'un des axes principaux de la ville pendant 3 semaines.

La ville ne retire que peu d'avantages financiers à cet événement. Les forains paient leur électricité et s'acquittent de la location de l'espace public, soit environ 7000€. L'espace loué est sous leur entière responsabilité.

La jeunesse vélizienne est très satisfaite de cette fête foraine, qui avait disparu quelques années le temps des travaux du tramway et à laquelle les habitants sont attachés. Il est toutefois regretté que l'esprit de la « Foire à la Saucisse », qui symbolisait le passé aéronautique de la ville a disparu.

Marouen Touibi explique que cette image « foire la saucisse » a été volontairement cassée, car elle pouvait avoir mauvaise presse (mauvaise fréquentation, attractions douteuses...). La nouvelle formule est plus axée sur un public familial, pour lequel les manèges et attractions actuelles sont plus adaptés. Un membre regrette toutefois que la fête foraine soit de retour et que la fête des rues ait disparu, car c'était une animation réunissant les quartiers, les écoles, avec une réelle dynamique et un réel intérêt collectif.

Marouen Touibi précise que la fête des rues représentait un coût très important. Dans le même esprit, Il reste toutefois la retraite aux flambeaux le soir du 13 juillet.

2°) Sécurisation du passage piéton rue Rabourdin :

Un habitant a alerté le conseil de quartier sur ce passage piéton sur lequel il a failli se faire renverser 2 fois avec ses enfants en allant à l'école, car les véhicules arrivent vite, malgré la limitation à 30km/h. De plus, la visibilité est très mauvaise, à cause des bacs à fleurs, des voitures stationnées et de la courbe de la rue. Cet habitant propose une mesure physique, comme une surélévation du passage piétons, et l'interdiction de stationner en amont du passage pour dégager la visibilité.

Cette remarque sera intégrée dans le tableau des demandes faites à la mairie.

3°) La fête des voisins :

Elle aura lieu le vendredi 19 mai au soir. Comme tous les ans, la résidence madeleine Wagner accueillera à partir de 19 heures les voisins du quartier dans le restaurant municipal. Un musicien chanteur, Pascal Eledo, animera la soirée. Les résidents prépareront l'apéritif. Un flyer sera distribué aux riverains pour les inviter.

4°) Le village des saveurs le samedi 13 mai :

Il sera organisé au square des cèdres. Le conseil de quartier souhaite y tenir une permanence pour rencontrer les habitants.

Il y a quelques difficultés à faire venir des commerçants, qui ont du mal à se déplacer de province pour une seule journée d'exposition.

5°) Le vide grenier du quartier du Village le dimanche 25 juin :

Si le nombre de participants est suffisant, les 2 voies de la rue Aristide Briand seront fermées à partir de l'église St Denis, ainsi que la rue Albert Thomas. Ce qui représente environ 150 emplacements. Sinon, seule la rue Aristide Briand sera fermée. D'où l'importance de communiquer et de faire venir du monde.

Les inscriptions seront à faire en ligne sur le site de la ville et réservées aux habitants du Village. Un flyer sera diffusé aux riverains pour les avertir et les inviter à s'inscrire. La participation est gratuite.

6°) Tableau des demandes aux services municipaux (cf annexe N° 2):

Nouvelles demandes :

- Demande d'installation de panneaux « interdit aux chiens » sur les pelouses qui bordent la rue Aristide Briand. Ces pelouses sont jonchées de déjections animales et c'est très désagréable. Seul un arrêté peut permettre de verbaliser les maîtres indécents, existe-t-il à Vélizy ? Il est rappelé que des sacs en plastique sont proposés un peu partout dans la ville à cet usage.
- Les abords du collège Maryse Bastié sont souvent jonchés de cannettes et autres ordures et nécessiteraient donc une attention renforcée en termes de nettoyage.
- Pour permettre aux habitants qui n'ont pas internet de transmettre leurs demandes, il est demandé l'installation d'une boîte aux lettres dans le hall de la mairie à destination du conseil de quartier.
- Il y a toujours une bande d'ampoules électriques éteinte sur le fronton de l'église.
- Le goudronnage des places de stationnement rue du Lavoisier est à refaire, il y a des trous suite aux travaux de construction de l'immeuble « les tilleuls ».
- Il y a des trous en formation sur le trottoir côté impair de la rue Richet, qu'il faut réparer pour éviter les chutes.

Suivi des demandes en cours :

- Le feu à régulation automatique rue Aristide Briand : il est réglé sur 50 km/h alors que la zone est limitée à 30 km/h. de plus, le détecteur est placé dans la courbe, il se déclenche donc trop tard. Le but recherché n'est donc pas atteint. Il faudrait placer le capteur avant la courbe.

L'appel piéton est toutefois plus rapide qu'auparavant, ce qui est bien.

- L'étude du passage piéton surélevé rue Aristide Briand est toujours en cours. Le conseil de quartier ne comprend pas pourquoi il est si long d'obtenir gain de cause pour cet équipement, alors qu'il en fleurit un peu partout ailleurs en ville. Il semble qu'il y ait des contraintes techniques qui compliquent son installation. Le président du conseil de quartier va renvoyer à la mairie le projet proposé.
- Non respect de la piste cyclable par des véhicules stationnés sous les cèdres : les contrevenants sont régulièrement verbalisés, mais cela ne suffit pas. Il est prévu d'ajouter des obstacles physiques, sans nuire à l'esthétique du lieu.
- Réaffectation de l'église St Denis : un entretien est à prévoir avec Bruno Drevon pour construire un projet.
- Aménagement de la rue Paul Fort en zone 20 km/h : il s'insère dans un projet d'aménagement de la coulée verte.

7°) Mobilier urbain :

Des propositions de modèles de candélabres ont été installées à l'Onde et ont permis de faire un choix. Le nouvel éclairage sera installé progressivement dans les rues de la ville, sur une période de 9 ans, en commençant par Vélizy Bas. Ceci représente un investissement très coûteux.

L'intensité de la lumière devrait aussi s'adapter selon les passages, pour ses raisons d'économie et d'écologie.

Il est également question d'incorporer du Lifi dans les bornes d'éclairage. Cette innovation technologique, écologique et française, permet à une lumière à LED de transmettre à distance un contenu multimédia (son, vidéo, géo localisation...) à une tablette ou à un smartphone.

8°) Appel à la vigilance de la police nationale :

Sur le territoire français, la police nationale signale que de faux policiers, et faux agents d'entretien s'introduisent chez les gens pour les cambrioler (cf document en annexe 3).

9°) Les futurs locaux de la police municipale :

L'ancienne mairie est en travaux pour permettre d'y accueillir, début 2018, le centre de commandement et de télésurveillance de la police municipale.

Une extension des caméras de surveillance sur la ville permettra à la police d'intervenir en flagrant délit.

Il est également prévu de regrouper police municipale et police nationale. Les effectifs de la police municipale seront augmentés à 16 agents et 3 ASVP.

Les horaires des patrouilles seront élargis, les agents seront armés de pistolets semi automatiques de calibre 9 mm et de bâtons télescopiques de défense.

Une patrouille de la police nationale est conservée. Le dépôt de plainte sera possible en mairie.

10°) Renouveaulement des conseils de quartiers :

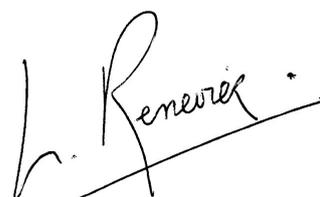
Une réunion est organisée le mardi 25 avril à 19h30. Il y aura une rétrospective sur les réalisations de chaque quartier.

Les modalités du renouvellement seront publiées dans les échos, ainsi que l'appel à candidatures. Le vote sera effectué lors de la fête des associations en septembre.

11°) Questions diverses :

- La réfection du sol du terrain de jeux de Babillard est en cours. Les habitants demandent quand les travaux seront achevés. L'ajout de la fontaine est apprécié. Un reportage la semaine dernière sur Vélizy TV en parle, ainsi que de la fermeture en août de la rue de Villacoublay, pour travaux de réfection de la chaussée entre le Babillard et le rond point de la rue Grange dame Rose.
- La maison du 22 rue Richet. Elle fait partie du patrimoine de la ville, c'est le service logement municipal qui en gère la location. Cette maison, actuellement en travaux, sera louée à des particuliers par la suite.
- Les journaux « les Echos » et « Vélizy associations » du mois de mars n'ont pas été distribués rue Paul Fort, rue du Lavoir, rue des Chalets, rue Richet, rue Rabourdin, à la résidence Madeleine Wagner.
- L'association beeosphère propose de faire visiter l'enclos des poules de l'église St Denis. On pourrait les inviter pour le village des saveurs.

Prochaine réunion le jeudi 04 mai 2017 à 20h30 à la résidence Madeleine Wagner.



Laurent Renevier
Président